



Info-Alerte n° 2187 du 16 juillet 2020



Le courrier rectificatif du CCE

Le **CENTRE COMMERCIAL EUROPEEN (CCE)** à Strasbourg est un grand diffuseur de catalogues et d'offres promotionnelles.

Mais ses messages publicitaires ne brillent pas tous par leur clarté.

Ainsi vous recevez une enveloppe titrant « Courrier rectificatif : le montant de votre chèque a été doublé suite au non envoi du courrier d'origine ».

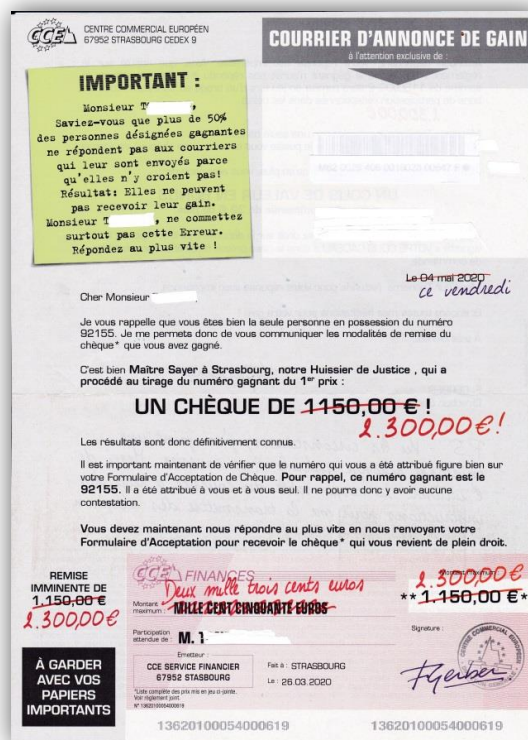
Le premier prix était un chèque de 1.150€. Il est passé à 2.300€. En fait CCE vous explique la situation :

« Saviez-vous que plus de 50% des personnes désignées gagnantes ne répondent pas aux courriers qui leur sont envoyés parce qu'elles n'y croient pas. Résultat : elles ne peuvent recevoir leur gain. Ne commettez surtout pas cette erreur. Répondez au plus vite ».

F. GERBER, de la Direction Générale, vous précise :
« Vu les circonstances j'ai joint une enveloppe réponse spéciale à ce courrier. Merci de l'utiliser. La responsable du courrier a reçu des instructions pour me la transmettre dès réception ».

Que faut-il retenir de cette relance ? Bien évidemment vous avez gagné un lot mais ne comptez pas trop sur le chèque de 2.300 € puisqu'un seul gagnant est prévu. Tous les autres participants bénéficieront d'un chèque achat de 3 e à valoir sur une prochaine commande.

Le marketing du CCE devient de plus en lassant...



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :

Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir

BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)